



LE P'TIT RAPPORTEUR SAINTANAIS

OCTOBRE 2017

N° 18

LA VIE MUNICIPALE : *Tous les procès-verbaux des réunions de conseil sont consultables en mairie.*

Fin août, Alain DAVID, Maire du Grand Fougeray nous quittait vaincu par la maladie. Qu'il me soit donné ici l'occasion de le remercier pour son investissement au service de notre ancienne communauté de communes. Pendant près de 30 ans, en tant que Président de cette intercommunalité, aidé en cela par les autres élus, il a su mettre en valeur nos 4 communes et y favoriser l'implantation d'activités économiques essentielles pour le développement d'un territoire. Cet essor, nous en voyons aujourd'hui les retombées notamment le regroupement avec le Pays de Bain de Bretagne. Nous ne sommes pas sans atouts, bien au contraire. Lors de cette fusion, en fin d'année dernière, avec la maladie qui devenait de plus en plus présente, il a défendu notre intercommunalité : son territoire bien sûr, les acquis communautaires et aussi le personnel.

Encore merci Monsieur Le Maire du Grand Fougeray, vous avez honoré votre mandat, une des passions de votre vie, jusque dans vos derniers instants, gageons que nous saurons garder avec vos successeurs le même dynamisme qui vous habitait au service d'un territoire et de ses habitants.

Dans cette nouvelle structure tout n'est pas finalisé. Les discussions sont encore à l'ordre du jour en ce qui concerne le devenir de la salle de sport : communautaire, municipale... Les 20 communes de Bretagne Porte de Loire Communauté devront se prononcer lors d'une réunion de la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées) qui aura lieu le 24 octobre et qui déterminera également les attributions de compensation de chaque commune membre.

Comme vous le constatez, tout n'est pas simple dans un mariage.

Cependant la rentrée c'est aussi l'occasion pour chacun d'entre vous de redécouvrir la salle des fêtes sous ses nouvelles couleurs, j'espère qu'elles vous conviennent. Merci aux élus et aux personnels qui se sont investis dans le suivi des travaux. Bonne lecture,

Le Maire,
Jean-Michel GAUDICHON

ETAT CIVIL

Naissances :

- Lyam MOMUS - 3, La Croix Barbot - le 24 juin 2017

Mariages :

- André JUBIN et Geneviève BURLLOT - 15, La Guignardais - le 15 juillet 2017
- Oswald CECCHI et Céline PAPAVOINE - 70, rue de la République à Puteaux - le 22 juillet 2017

Baptêmes civiles :

- Kevin CATEL - 8, Place de l'Eglise - le 30 septembre 2017

Décès :

- Bernard JAMET 86 ans - 7, Perprié le 29 mai 2017
- Emmanuel CATREUX 47 ans - 2, La Place d'Embas le 17 août 2017
- Jean RUAND 70 ans - 22, La Réhondais le 12 octobre 2017

Nous rappelons aux associations que le P'tit rapporteur Saintanais est à leur disposition pour toute communication ou information.

Merci de nous adresser vos demandes de publication à : dg@sainte-anne-survilaine.com

ENFANCE – JEUNESSE

ECOLE - RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Le regroupement pédagogique entre l'école Saint Gabriel de Sainte-Anne-sur-Vilaine et l'école Saint Marcellin-Champagnat de Langon a eu lieu à la rentrée de septembre sous la direction de Mme Christelle BOUCHER.

Une navette a été mise en place pour les enfants de Sainte Anne scolarisés à Saint Marcellin et ceux de Langon venant à l'école St Gabriel. Cette navette est prise en charge par le Conseil Régional à hauteur de :

- 100 % pour les enfants domiciliés à Sainte Anne et Langon,
- 75 % pour ceux domiciliés hors RPI mais n'ayant pas d'école sur leur commune et,
- 0 % pour les autres élèves.

Concernant les effectifs :

Ecole Saint Gabriel

- 81 élèves y sont inscrits
- 70 élèves y sont scolarisés répartis en 4 classes
- Maternelles, CP, CM1 et CM2

Ecole Saint Marcellin-Champagnat

- 52 élèves y sont inscrits
- 63 élèves y sont scolarisés répartis en 3 classes
- Maternelles, GS/CE1 en classe à double niveau et CE2

CANTINE ... QUOI DE NEUF ?

Les menus servis à la cantine de la municipalité comprenaient jusqu'alors **un produit bio ou issu de filière courte par jour** avec un service de collecte et valorisation de bio déchets. La municipalité a fait le choix de revenir au menu classique (déjà en place au sein de la mairie de Langon), afin de facturer de manière égalitaire les repas. Le RPI étant imposé aux familles, nous ne souhaitons pas avoir une facturation différente selon si l'enfant vient de Langon ou de Sainte Anne et ne pas **grever le déficit de la cantine** de la collectivité. En effet, les deux communes ne bénéficiaient pas des mêmes tarifs, liés notamment, à la différence de menu.

La municipalité a fait ce choix pour l'année scolaire 2017/2018, afin de se laisser le temps de voir le fonctionnement de la mise en place de ce RPI et procéder à une nouvelle consultation dans le courant de l'année 2018 afin de choisir un fournisseur conjoint avec la mairie de Langon ou toute autre collectivité qui souhaiterait bénéficier de tarifs attractifs dans le cadre d'un contrat groupe.

La municipalité

On mange quoi ce midi ?

Toute personne âgée de 60 ans et plus pourra, si elle le souhaite, accéder aux services de la cantine. 8 à 10 places par jour (effectifs valables pour l'année scolaire 2017/2018) sont à votre disposition, moyennant une facturation de 5 € 50. Cette disposition a été mise en place, notamment pour créer du lien intergénérationnel, mais aussi pour pallier à la solitude et permettre de partager un repas convivial entre amis et connaissances.

Renseignements auprès des services administratifs de la mairie

Tél. : 02 99 08 72 06

RECENSEMENT

Tout jeune français **doit faire la démarche de se faire recenser** auprès de sa mairie, entre **le jour de ses 16 ans** et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. La mairie délivre alors une attestation de recensement : **Attention, il ne peut être délivré de duplicata, veillez à soigneusement conserver l'original.**

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), il permet aussi son inscription d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. **En cas d'absence de recensement**, le jeune ne peut participer à la JDC, en conséquence **il ne peut passer aucun concours ou examen** (incluant le permis de conduire) **avant l'âge de 25 ans**. Si les délais ont été dépassés il est toujours possible de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Le gilet jaune ? ...

C'est pas la « classe » !...

Chaque jeune transporté par autocar doit porter une chasuble rétro-réfléchissante (gilet jaune) lors du cheminement entre son domicile et son arrêt (matin et soir). Cette obligation est maintenue pendant tout le temps d'attente à l'arrêt.

(Rappel du règlement du transport scolaire 2016-2017 en Ille et vilaine)

CES DERNIERS MOIS DANS NOTRE COMMUNE ...

La maison noire a disparu ...

Réaménagement du carrefour BEAC- RD 54.

Le terrain et la maison à M. CHAMPION (ancien propriétaire et bâtisseur) étant devenus propriété municipale au cours de l'année 2016, un accord a été trouvé entre la commune et les services de la direction des routes du département.

Le réaménagement du carrefour est prévu pour fin octobre 2017.

La collectivité se charge de mettre le terrain à nu et les services du département réaliseront un carrefour plus sécurisé (sans rond-point).

Une page se tourne...

Anniversaire :

104 ans

Comme chaque année, c'est avec grand plaisir que nous avons souhaité un joyeux anniversaire à notre doyenne Maria GAUVIN, 104 ans le 22 août 2017.

Toujours bon pied, bon œil et le souvenir intact, merci Maria pour votre dynamisme et votre joie de vivre.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} ARTS, QUAND LA CULTURE VIENT FRAPPER A NOTRE PORTE ...

Un festival à Sainte Anne !

Nous souhaitons saluer la détermination du Comité des Fêtes de Sainte Anne sur Vilaine ainsi que tous les bénévoles qui ont eu l'audace de relever le défi d'organiser le 1^{er} festival qu'ait pu connaître notre commune.

En effet, **samedi 23 septembre 2017 « Le son des fermages »** donnait de son « son » et de sa « voix » ...

Le résultat ?

Une programmation excellente !

Une organisation au top !

Une convivialité à tomber !

Bref, que du bonheur !

Alors, merci, merci, merci et ...

A l'année prochaine !

La bibliothèque « L'évasion par le livre »

Ste Anne sur vilaine vous propose ...

ATELIER THEATRE

Pour les enfants de 8 à 12 ans

Tous les mardis de 18h à 19h30

à partir du 7 novembre 2017

Inscription souhaitée avant

le 31 octobre 2017

Contacts :

Nelly 06 18 35 08 14

Anne-Sophie 06 35 19 62 69

Adhésion de 10 euros pour l'année

Vendredi 20 octobre 2017

à 20H30

Soirée de

« Lectures mises en scènes »

Auteurs français et africains

Organisée par « l'évasion par le livre »

Dans la salle polyvalente

Entrée Gratuite

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE

Suite à la fusion entre les communautés de communes du Pays de Grand Fougeray et de Moyenne Vilaine et Semnon et la création de Bretagne Porte de Loire Communauté, le service de transport à la demande évolue : la Diligence devient le Tadi'Lib.

Le Tadi'Lib est un service de transport à la demande, sur réservation, qui couvre les 20 communes de Bretagne Porte de Loire Communauté. Il permet aux habitants de bénéficier d'un transport à coût réduit vers une liste de destinations sur le territoire.

Le Tadi'Lib regroupe deux types de navettes :

Les navettes vers les bourgs viennent vous chercher à domicile à l'heure de votre choix, et vous déposent à l'un des points d'arrêt prédéfinis. Le service fonctionne du mardi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 13h.

Les navettes vers le car et le train permettent la connexion avec les arrêts Illenoo et la gare de Messac, au départ d'un point d'arrêt déterminé, et à des horaires fixes.

Les horaires de la navette à Sainte-Anne-Sur-Vilaine vers la gare de Messac :

Départ du centre à 6h56 et 7h57. Retour 18h49 et 19h34

Ce qui change depuis le 1^{er} septembre 2017 :

- Un territoire élargi et des points d'arrêts dans 20 communes
- La desserte de la gare de Messac
- L'achat des tickets ne s'effectue plus en mairie. Il vous faut désormais **réserver votre trajet au 08 10 35 10 35**, la veille du trajet avant 17 h. Le paiement s'effectue directement auprès du chauffeur.

Ce qui ne change pas :

- Le prix du ticket à **2 € par voyage**.

INFO JEUNES - LE P.I.J COMMUNAUTAIRE C'EST :

UN POINT INFORMATION JEUNESSE

- Un lieu d'accueil et d'échanges
- Des ateliers pratiques
- Une information présente sur le Web

UN SOUTIEN AUX INITIATIVES

- Un accompagnement dans la construction d'un projet
- Une bourse projet jeunes
- Une bourse coup de pouce
- Une bourse BAFA/BAFD

UN SERVICE BABY-SITTING

- Mise à disposition pour les parents d'un service baby-sitting afin de les mettre en relation avec les baby-sitters du territoire
- Un atelier formation aux premiers secours pour les baby-sitters qui le souhaitent

UN BLOG D'ACTUALITE RICHE EN INFORMATION

- Emploi/Formation/Stage
 - Des actus
 - Se loger
 - Se déplacer
 - S'investir ...
- Bref, une mine d'information

Responsable : Lydia Busignies
Adresse : 39, rue Guillotin de Corson
35470 Bain de Bretagne
Tél. : 02 99 44 82 01
Courriel : pjj@moyennevilaine-semnon.fr
Site Internet : <http://www.ij-bretagne.com/bain-de-bretagne/>
Autres contacts : Facebook : Pij Moyenne Vilaine et Semnon
Ouverture : Lundi et vendredi : de 14h à 16h
Mardi et jeudi : de 14h à 18h

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE :

STATIONNEMENT

Nous tenons à vous rappeler que **les trottoirs ne sont pas des places de parking** et que les véhicules qui y stationnent sont **gênants pour la visibilité de certains croisements**, notamment pour les piétons qui les empruntent afin d'être en toute sécurité.

Nous demandons donc aux personnes concernées de bien vouloir garer leurs véhicules à des endroits plus appropriés.

DEPLACEMENT DES CONTENEURS A VERRE ET PAPIER

Depuis l'été dernier, les conteneurs de récupération du verre et du papier ont été déplacés d'une centaine de mètres du terrain de foot vers le village de la Hordrais afin de libérer de la place sur le parking du terrain de foot et sécuriser l'environnement (bris de verre).

Ces conteneurs sont destinés à la récupération du verre et du papier. **Tout dépôt d'autres matières l'intérieur et à l'extérieur du conteneur est strictement interdit.**

RAPPEL SUR LE PORT DU GILET JAUNE EN PERIODE HIVERNALE

L'hiver arrive et les jours raccourcissent, le déplacement des piétons et des cyclistes devient risqué à cause de la pénombre.

Voici quelques rappels de la législation en vigueur :

Pour les cyclistes : depuis le 1er octobre 2008, Les cyclistes, doivent revêtir un gilet de sécurité pour circuler hors agglomération de nuit, ou de jour lorsque la visibilité est insuffisante, le non-respect de ces mesures sera passible d'une contravention de deuxième classe d'un montant de 35 € (22 € pour l'amende minorée).

Pour les piétons : le port d'une chasuble rétro-réfléchissante est fortement conseillé pour les déplacements hors-agglomération.

DES INITIATIVES ...

DISTRIBUTION TERRE VEGETALE

Les personnes intéressées par de la terre végétale peuvent s'inscrire en mairie. Une journée est organisée

Samedi 28 octobre 2017
à partir de 10h30

BOIS DE CHAUFFAGE

La mairie vous propose du bois de chauffage (environ 8 cordes) au prix de :

- 35 € le stère de bois tout venant
- 50 € le stère de chêne

S'inscrire en mairie

RESTAURATION DU MAILLAGE BOCAGER

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE faisant partie du projet BREIZH BOCAGE, c'est tout naturellement que les propriétaires de Sainte Anne pourront bénéficier du programme de plantations :

2 possibilités sous certaines conditions :

- création de talus et fourniture de plants avec paillage, plantation et entretien les 3 premières années. Début du programme en 2018.
- un simple programme de fourniture de plants : le bénéficiaire procède à la plantation et à l'entretien : possibilité fin 2017.

Se renseigner en mairie

BIENVENUE !

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de Sainte Anne. La mairie et les conseillers municipaux sont à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes vos questions afin que nous puissions vous guider au mieux dans toutes vos démarches.

L'Assainissement Non Collectif en quelques mots :

Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** de Bretagne porte de Loire Communauté est un service pour tous les usagers n'étant pas raccordés au tout à l'égout. Ce service réalise tous les 8 ans les contrôles de bon fonctionnement auprès de tous les usagers concernés. Cette année, la société AQUASOL mandatée par le SPANC de Bretagne Porte de Loire Communauté, procédera à la vérification des installations d'assainissement autonome de votre commune.

Ce contrôle est rendu obligatoire par la réglementation, et ses modalités d'exécution sont définies par l'arrêté du 27 avril 2012. Son objectif est de faire un point sur l'installation d'assainissement existante, et d'évaluer son impact sur le milieu naturel et sur la salubrité publique. La visite permettra également de vérifier le bon entretien de l'installation.

Ce contrôle fait l'objet d'une redevance forfaitaire de 99 € TTC via le trésor public (montants fixés par délibération du Conseil Communautaire du 18 Mai 2017). Nous attirons votre attention, qu'en cas d'indisponibilité de votre part pour maintenir ce rendez-vous, vous devez impérativement prévenir le prestataire, sinon vous serez soumis à une redevance de **55 € TTC pour le déplacement du technicien sans intervention**.

Les agents du SPANC sont joignables au 02.99.43.36.36



Maxime MONNIER



Maud ZUFFELLATO



Avec plus de 2,2 millions de sacs biodégradables distribués chaque année aux usagers pour faciliter le geste de tri des biodéchets, le Smictom cherche à faire des économies sur les coûts de fourniture de ces sacs. C'est dans ce sens que le Smictom s'est associé à d'autres collectivités françaises ayant des besoins identiques pour passer un marché en groupement de commandes.

Cette nouvelle organisation a induit un changement de la taille des sacs biodégradables distribués aux usagers. Initialement d'une contenance de 10 litres, les sacs sont dorénavant d'une taille de 7 litres et s'adaptent toujours parfaitement aux bioseaux mis à disposition.

L'équipe du Smictom

Maison communautaire

36, rue de l'avenir

35550 PIPRIAC

Tél : 02 99 57 55 62

www.smictom-paysdevilaine.fr